

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 28 avril 2021, a adopté les ordonnances suivantes en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012) :

Ordonnance relative à l'autorisation de garde de poules et de moutons sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (1)

Cette ordonnance précise les conditions applicables dans le cadre d'un projet communautaire à des fins éducatives et de sensibilisation à l'environnement. Elle abroge l'article 8 de l'ordonnance numéro 1 adoptée en vertu du règlement 16-060.

Ordonnance relative à l'autorisation de garde de poules sur le domaine privé de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (2)

Cette ordonnance abroge l'ordonnance numéro 3 adoptée en vertu du règlement 16-060.

Ordonnance relative à l'autorisation pour la garde de poules et des conditions associées à cette activité sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (3)

Ordonnance relative à l'autorisation de la garde de moutons dans le cadre d'un projet d'écopâturage sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (4)

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 5 mai 2021

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat